Philips dit non aux CD protégés

La politique des majors du disque qui vise à protéger les CD contre la copie informatique déplait visiblement à Philips.Co-inventeur du compact disc audio, Philips ne considère plus les CD protégés comme des CD audio et qu'on trompe le client...

A ce titre, il annonce que ses produits seront insensibles à la protection. Début de polémique en perspective.

"Nous craignons que ne sachent pas ce qu'ils font" s'inquiète Gerry Wirtz, directeur de la division Droits d'auteur (Copyrights) chez Philips, à Reuters. La cause de ses soucis provient d'un phénomène relativement récent : la protection anti-copie utilisée par certains CD audio. Celle-ci a pour but d'empêcher la lecture des CD par des ordinateurs (afin d'en interdire la copie au format MP3). Mais, de manière plus inattendue, elle en empêche aussi la lecture sur certains appareils de salon .

Si ces nouveaux CD apparaissent de manière expérimentale pour le moment, des rumeurs prêtent aux majors l'intention de généraliser le phénomène. Les récents déboires de BMG (Bertelsmann) contraint de remplacer ses stocks de CD protégés (voir télégramme du 20 novembre 2001) ne semble pas effrayer Vivendi Universal, Sony Music, EMI ou encore Warner Music (AOL-Time Warner).

Des CD sans le logo Compact Disc

Pour Philips, co-créateur avec Sony de la technologie, le CD protégé ne répond plus aux critères du CD audio tels que les connaît le consommateur. De ce fait, aux yeux du constructeur néerlandais, les labels doivent informer les clients de ce qu'ils achètent. Cela entraînerait notamment les maisons de disques à supprimer le logo "Compact Disc" apposé sur tous les CD audio produits depuis 1978.

Philips justifie son choix pour des raisons techniques. "Il est extrêmement difficile d'adapter les systèmes à la mesure anti-copie sans perdre la capacité de tous les lecteurs à pouvoir lire tous les CD", explique Gerry Wirtz. Le directeur craint même que la vie de ce type de CD ne soit raccourcie, les rendant inutilisable à l'avenir. "Nous craignons que certains de ces soi-disant CD protégés fonctionneront au début mais rencontreront des problèmes (au bout de quelques années) et ne pourront plus être écoutés."

Philips bientôt hors la loi

Le représentant du géant néerlandais affirme que les prochains lecteurs Philips seront probablement capables d'à la fois lire des CD protégés, mais aussi de les graver. Une position qui pourrait mettre la société en porte-à-faux vis-à-vis de la législation américaine sur les droits d'auteur, le Digital Millennium Copyright Act (DMCA) votée en 1998. Gerry Wirtz défend cette position en estimant que les CD protégés ne sont pas soumis au DMCA car ils restreignent la lecture et non la copie en elle-même. Il n'est pas certain que les juristes américains apprécient cet argument qui joue beaucoup sur les mots.

Car Philips est un éditeur mais aussi un constructeur, de lecteurs et de graveurs, qui sait que si ses produits ne répondent pas aux attentes des clients, ils ne se vendront pas. Par ailleurs, en annonçant avant la concurrence que ces appareils sont insensibles au système de protection, Philips espère probablement s'attirer une nouvelle clientèle. A moins que, plus malin, ce ne soit une façon pour le constructeur d'amorcer le débat afin de renégocier la loi américaine. Après tout, pourquoi une loi qui concerne le seul territoire américain devrait s'imposer au reste du monde ?

Par Christophe Lagane

pour :
VnuNet

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le dimanche 20 janvier 2002
Consultable en ligne : http://archives.cafeduweb.com/lire/1065-philips-dit-aux-cd-proteges.html